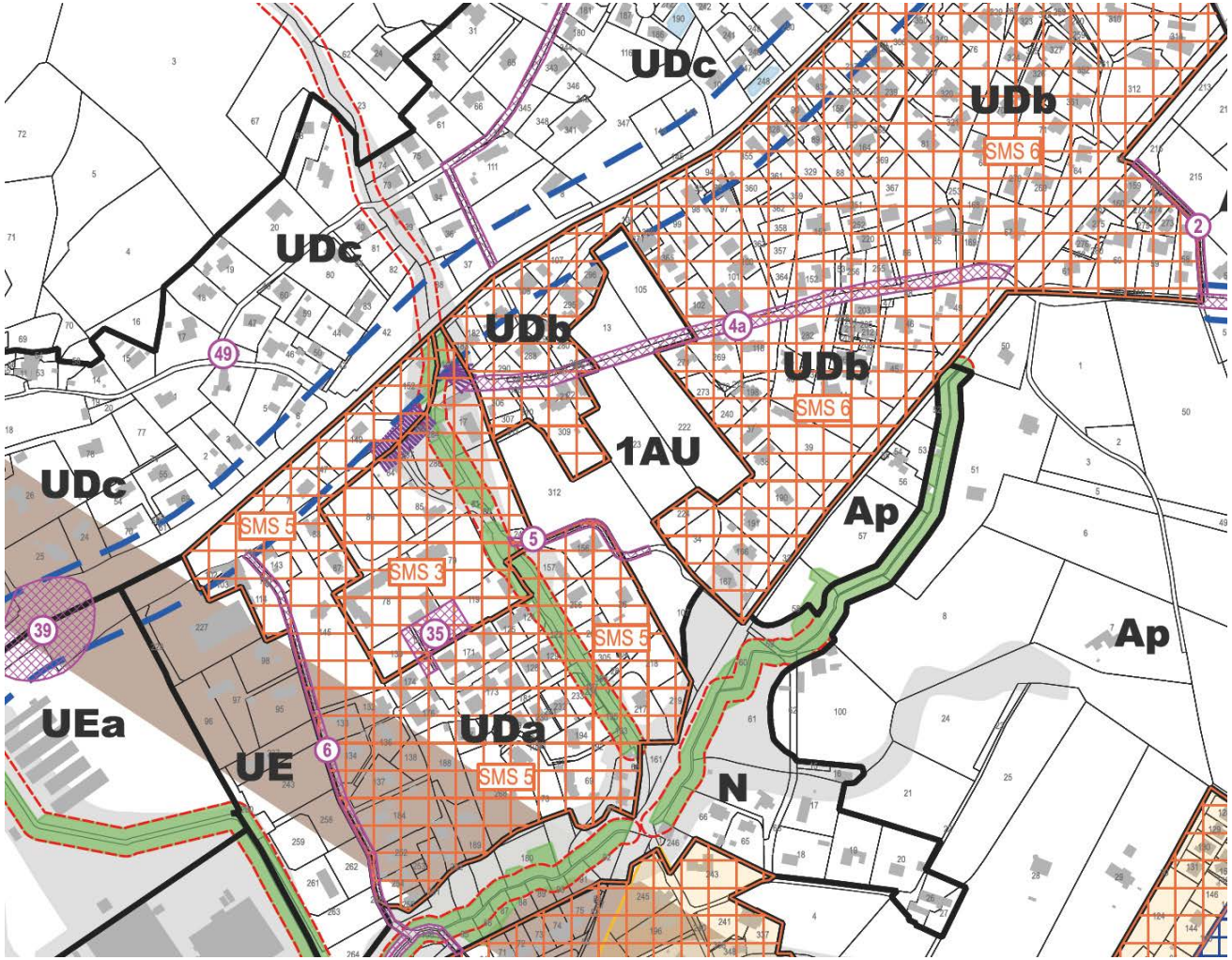

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1 / Ouverture à l'urbanisation de la zone 1AU de Mazac

Dossier de concertation 1

Mairie de Saint-Privat -des-Vieux
Place de la Mairie
30 340 SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

Urbanis
Agir pour un habitat digne et durable

Objet de la modification n°1 du PLU

Par arrêté n°AG/2024/145 en date du 1er octobre 2024, M. Le Maire de SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX a prescrit la modification de droit commun n'°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune en vue d'**ouvrir à l'urbanisation la zone 1AU de Mazac,** située au Nord de la commune, le long de la RD 16.

1/ Enjeux de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1AU de Mazac

Répondre aux besoins en logements identifiés par le PLU

Le Plan Local d'Urbanisme de SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX, approuvé le 11 mars 2019, est fondé sur une perspective de 6 000 habitants environ à l'horizon 2027/2030.

Pour accueillir les quelques 700 à 750 habitants supplémentaires attendus, le PLU prévoit la production de 450 à 500 nouveaux logements, cette estimation des besoins prenant en compte à la fois la diminution progressive de la taille des ménages (ce que l'on appelle le « desserrement » des ménages), l'évolution du parc de logements et la croissance démographique attendue.

Dans un objectif de limitation de l'artificialisation des espaces agricoles et naturels, le PLU concentre une grande partie de la production de ces nouveaux logements dans les limites de l'enveloppe urbaine existante. Il prévoit ainsi la réalisation :

- de 370 logements en renouvellement urbain (par construction d'enclaves non bâties, divisions de grands terrains ….) ;
- de 80 à 130 logements en extension, sur 3 zones 1AU « fermées » qui ne seront ouvertes à l'urbanisation que si la production de logements en renouvellement urbain n'est pas atteinte.

Or les objectifs de production de logements fixés par le PLU n'ont effectivement pas été atteints au cours des dernières années :

- Entre 2015 et 2021 (dernière donnée INSEE disponible), le parc de résidences principales de la commune n'a augmenté que de 204 logements soit 34 logements en moyenne par an, en deçà de l'objectif de 45 à 50 logements en moyenne annuelle fixée par le PLU.
- La construction neuve sur la période 2019-2024 (2019 étant l'année d'approbation du PLU) n'a été que de 30 logements en moyenne par an, là encore en deçà de l'objectif fixé par le PLU.

L'urbanisation en zone urbaine ne peut répondre seule aux besoins en logement projetés par le PLU. Plusieurs raisons à cela :

- Un foncier privé, que les propriétaires ne souhaitent pas obligatoirement voir bâti.
- Des divisons foncières qui ne permettent, chacune, la production que de 1 ou 2 logements supplémentaires.
- Un foncier très largement constitué de petites surfaces, éparpillées dans la zone urbaine, mobilisées au coup par coup.

Le potentiel foncier en « dents creuses » est quant à lui limité. Les tènements les plus importants, sur le secteur de la Vabre notamment (zone UDb du PLU) ont d'ores et déjà été mobilisés (programme de 22 logements dont 11 logements locatifs sociaux + construction en cours de 33 logements locatifs sociaux).

Il est donc aujourd'hui nécessaire d'envisager l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 1AU pour permettre la production de nouveaux logements.

Répondre aux enjeux de mixité sociale renforcer l'offre locative sociale

La commune de SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX est soumise aux dispositions de la loi SRU qui lui imposent de disposer de 25% de logements locatifs sociaux.

Au 1er janvier 2024, la commune comptait 167 logements sociaux, dont :
- 140 logements sociaux publics,
- 14 équivalents logements en foyer / EHPAD,
- 13 logements conventionnés privés.

Son taux d'équipement s'établissait ainsi à 6,7% et son « déficit » d'équipement (calculé sur la base d'un taux de 25%) à 333 logements sociaux.

Il convient donc de poursuivre l'effort engagé par la commune et de privilégier la réalisation d'opérations mixtes, combinant logement libre et logement social, intégrées à leur environnement urbain.

2/ Les atouts de la zone 1AU de Mazac

Le Plan Local d'Urbanisme de SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX délimite 3 zones à urbaniser « fermées » 1AU, en extension de la zone urbaine :
- La zone 1AU de La Vabre ; l'ouverture à l'urbanisation de cette zone est conditionnée à la mise en conformité de la station d'épuration de SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX, aujourd'hui en limite de capacité.
- La zone 1AU du Chemin de l'Usclade qui accueille aujourd'hui une urbanisation diffuse, en assainissement non collectif ; l'ouverture à l'urbanisation de cette zone est conditionnée à son raccordement au réseau d'assainissement collectif.
- La zone 1AU de Mazac de 3,2 ha, au Nord de la commune qui est ainsi la seule zone susceptible d'être ouverte à l'urbanisation à court terme.

La zone 1AU de Mazac présente plusieurs atouts :

En termes de desserte :

- Une desserte par la RD 364 / Vieille Route de Salindres.
- Une desserte par le réseau collectif d'alimentation en eau potable et d'assainissement et un raccordement à la station de traitement des eaux usées de Saint-Hilaire-de-Brethmas, suffisamment dimensionnée.
- Une desserte par la ligne 020 Salindres - Alès Gare Routière du réseau de transports d'Alès Agglomération.
- La proximité du groupe scolaire Florian.

En termes d'environnement et de risques (voir ci-après)

- Une localisation hors des zones d'aléa inondation par débordement délimitées par le Plan de prévention du Risque Inondation approuvé le 09/11/2010.
- Une localisation hors des zones d'aléa feu de forêt délimitées par le Porter A Connaissance en date du 11/10/2021.
- L'absence d'enjeux majeurs en termes de biodiversité, les secteurs les plus intéressants étant situés hors des limites de la zone.

En termes d'emprise et de structure foncière :

- Une surface suffisante (3,2 ha) pour accueillir un programme de logements, répondant aux objectifs de mixité sociale.
- Une structure foncière simple et un foncier mobilisable à court terme.

3/ Déroulement de la procédure de modification du PLU

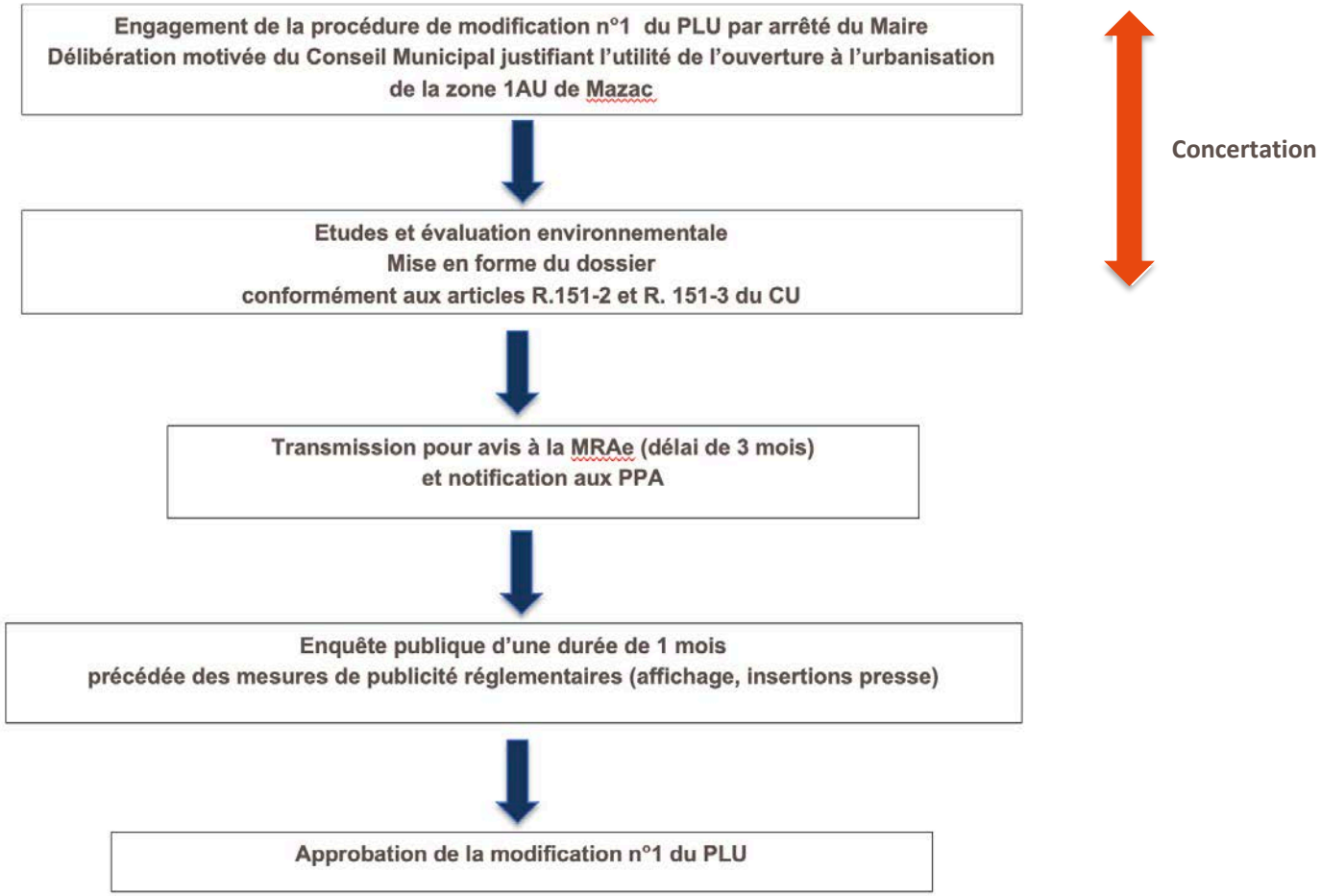

Portée de la modification n°1 du PLU

La modification n°1 du PLU a pour objet d'ouvrir à l'urbanisation de la zone 1AU 1 de Mazac ; une nouvelle zone 2AU1 sera ainsi créée, dotée :

- D'un règlement adapté : la zone 2AU1 sera définie comme une zone à vocation d'habitat dont l'urbanisation sera conditionnée à la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble unique, après réalisation des aménagements nécessaires à la mise hors d'eau des terrains pour une pluie de référence centennale ou historique si celle-ci lui est supérieure, dans le respect du Code Civil et du Code de l'Environnement (dépôt d'un dossier au titre de la Loi sur l'Eau).
- D'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui viendront préciser (dans un rapport de compatibilité) les principes d'aménagement de la zone (accès, desserte, organisation interne, programme ….)

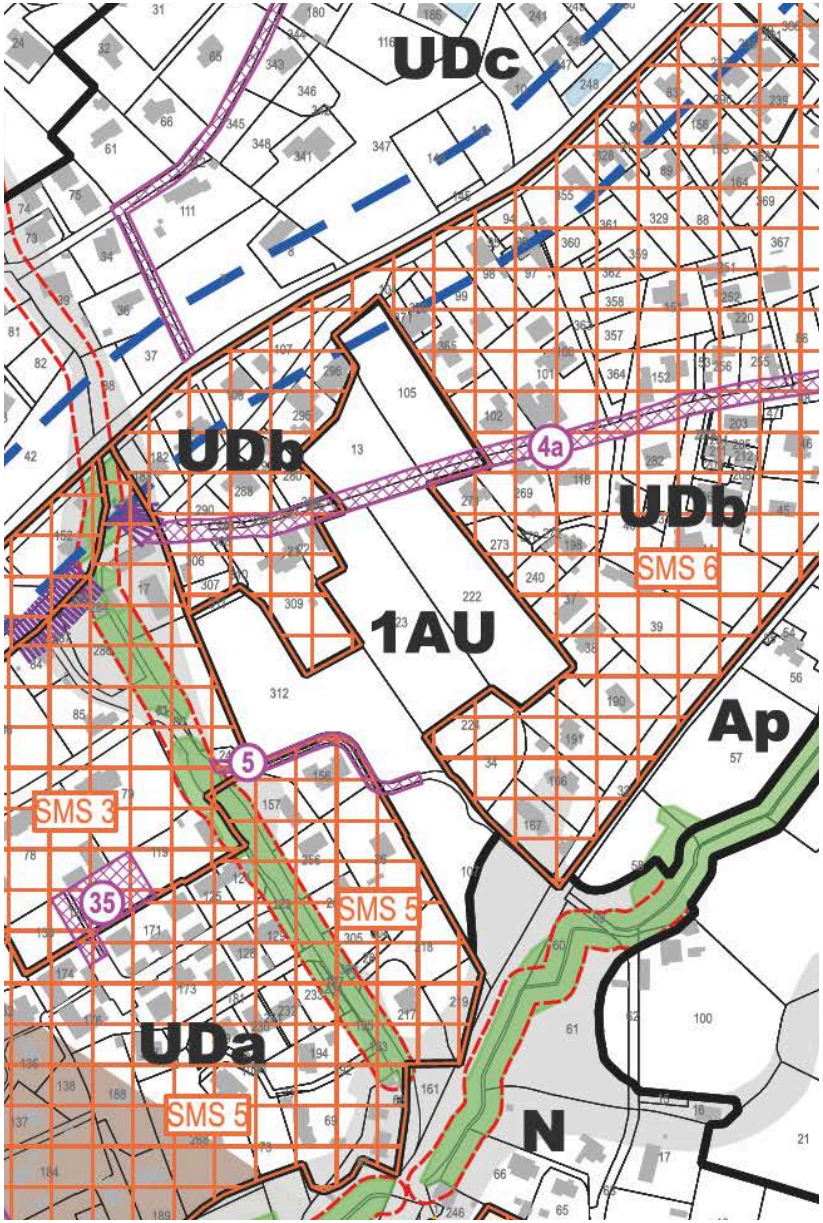

Extrait PLU approuvé le 1er octobre 2

Caractéristiques de la zone 1AU de Mazac

1/ Localisation et desserte

La zone 1AU de Mazac est localisée au Nord de la commune de SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX ; elle est composée des 7 parcelles suivantes :

Parcelles
AS 105
AV 13
AV 222
AV 223
AV 107 partielle
AV 312 partielle
AV311

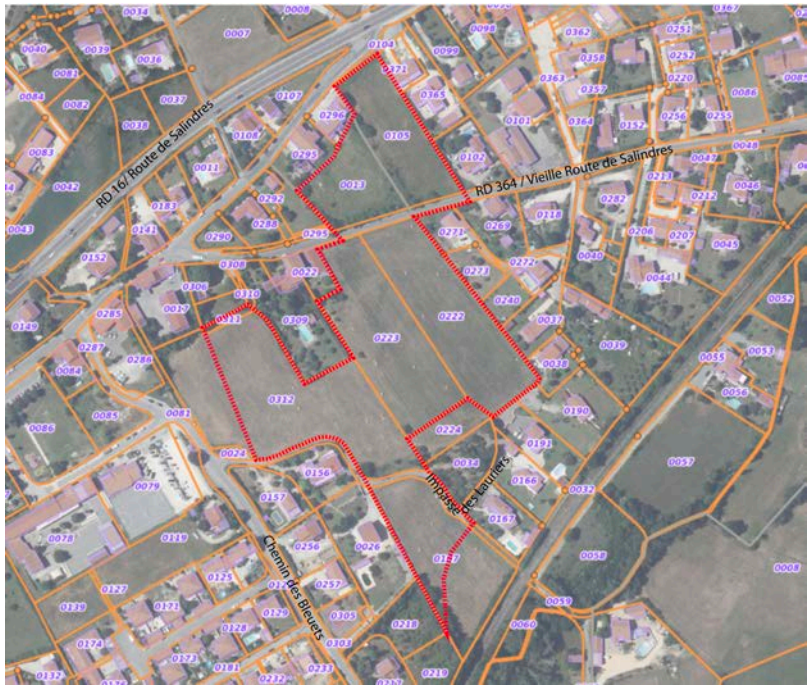

Elle est desservie par :

- la Rue des Marronniers
- la RD 364 / Vieille Route de Salindres qui a récemment fait l'objet de travaux d'aménagement avec une mise au gabarit de la chaussée, la création de trottoirs et l'aménagement de deux arrêts bus au niveau du secteur de projet
- le Chemin des Bleuets et son prolongement par l'impasse des Lauriers.

2/ Contexte environnemental

L'analyse du contexte environnemental menée par le bureau d'étude Naturae (en préalable aux investigations de terrain réalisées au printemps 2024) distingue 3 périmètres :

- **Le périmètre de projet** qui correspond à la zone qui sera ouverte à l'urbanisation, sur une superficie de 3,2 ha.
- **L'aire d'étude naturaliste** qui est définie par un tampon autour du périmètre de projet en fonction des habitats naturels et semi-naturels ainsi que des contraintes physiques présentes. D'une superficie totale d'environ **4,75 ha**, elle correspond à la zone dans laquelle les expertises naturalistes ont été réalisées entre avril et juin 2024).
- **L'aire d'influence naturaliste** qui correspond à une zone de 5 km autour du périmètre du projet, sur laquelle sont réalisées les analyses bibliographiques.

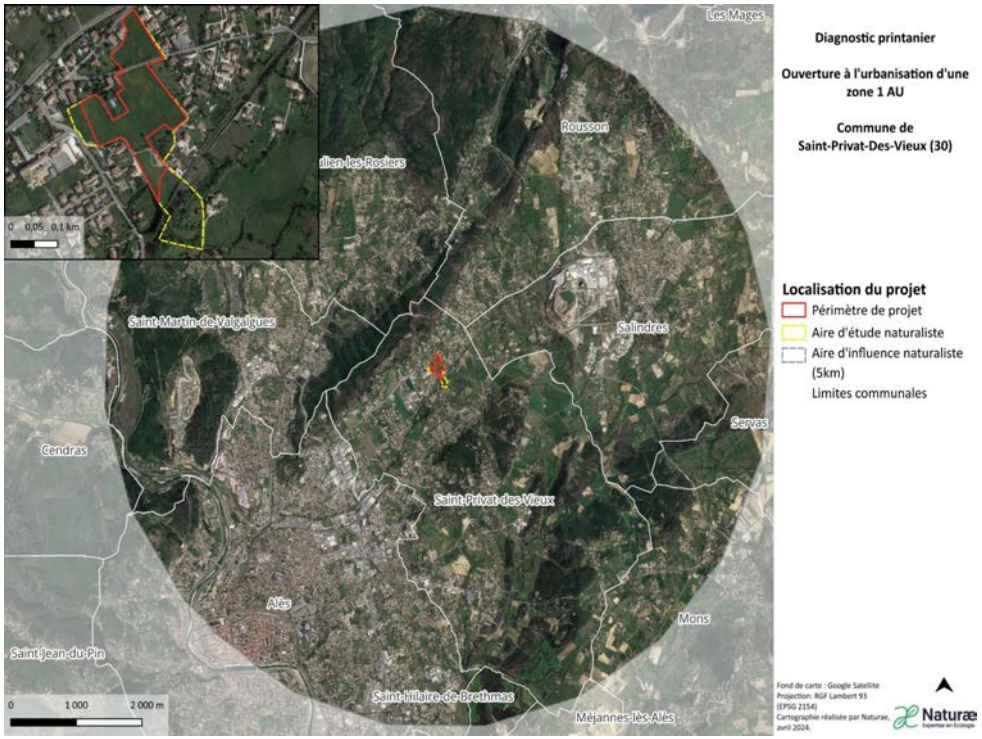

Périmètres d'inventaire et de protection

Le secteur de projet n'est directement concerné par aucun périmètre de protection, d'inventaire ou de gestion concernée ; il n'est inclus que dans les deux périmètres de Plans Nationaux d'Action Chiroptères et Vautour percnoptère. Un cours d'eau (Ruisseau de Bruèges) identifié comme zone humide est situé à proximité immédiate, au Sud du périmètre de projet.

Plusieurs espaces sont par contre inventoriés pour leur intérêt écologique dans l'aire d'influence naturaliste : 2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, 2 espaces recensés par l'Atlas Départemental des Espaces Naturels Sensibles, 5 périmètres de Plans Nationaux d'Actions (dont 2 incluant le périmètre de projet). Ces différents périmètres sont présentés dans le tableau ci-après.

Aucun site Natura 2000, aucun site protégé (de type Réserve Naturelle Nationale, ou Régionale, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, site classé ou site inscrit) **n'est pas contre présent dans l'aire d'influence naturaliste,** c'est-à-dire dans un rayon de 5 km autour du secteur de projet ; seule une petite frange Ouest de cette aire est incluse dans l'aire d'adhésion du Parc National des Cévennes, au-delà de la ville d'Alès et du Gardon.

Zone	Caractéristiques	Distance de l'aire d'étude
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique		
ZNIEFF de type I 910030297 « Gardon d'Alès à la Grande Combe»	Cette ZNIEFF est constituée d'un linéaire d'environ 20km de la rivière du Gardon d'Alès englobant le lit de la rivière et parfois les berges lorsqu'elles ne sont pas marquées par des activités anthropiques. Les espèces d'intérêt patrimonial sont toutes liées au cours d'eau : odonates et poissons.	4,7 km à l'ouest
ZNIEFF de type II 910014075 « Hautes vallées des Gardons »	Cette ZNIEFF est constituée de moyennes montagnes à soubassement schisteux et aux versants abrupts. L'occupation du sol est dominée par la forêt, tandis que les milieux ouverts (pelouses et landes) sont peu fréquents et principalement situés sur les crêtes. L'ensemble demeure peu artificialisé et joue un rôle important pour l'accueil de nombreuses espèces animales et végétales. La présence de nombreux cours d'eau et zones humides associées constitue également un enjeu écologique majeur.	4,7 km à l'ouest
Inventaire des Espaces Naturels Sensibles du département du Gard		
ENS 103 « Gardon d'Alès supérieur et Gardonnenque »	Ce site de plus de 1 600 ha représente un intérêt patrimonial en termes écologique liée à la ripisylve du Gardon et aux espèces faunistiques et floristiques associées mais également en termes de valeur paysagère.	200 au sud-ouest
ENS 44 « Vallée de l'Avène »	Ce site de plus de 1 500 ha inclut le lit majeur de l'Avène et son espace de fonctionnalité. Il présente des rypisylves fournies mais également une végétation de landes (garrigues et maquis). L'intérêt patrimonial est marqué par la présence de plusieurs plantes protégées et d'espèces faunistiques remarquables telles que le Grand- Duc d'Europe, l'Epervier d'Europe, la Chouette effraie, le Faucon crécerelle, la Bécasse des bois et la Genette.	2,5 km à l'ouest

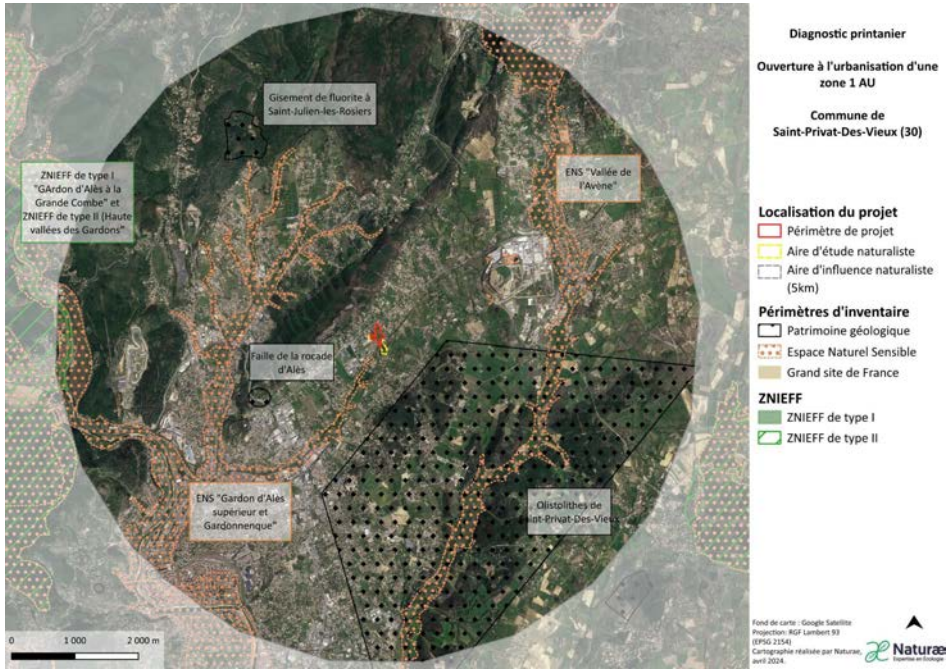

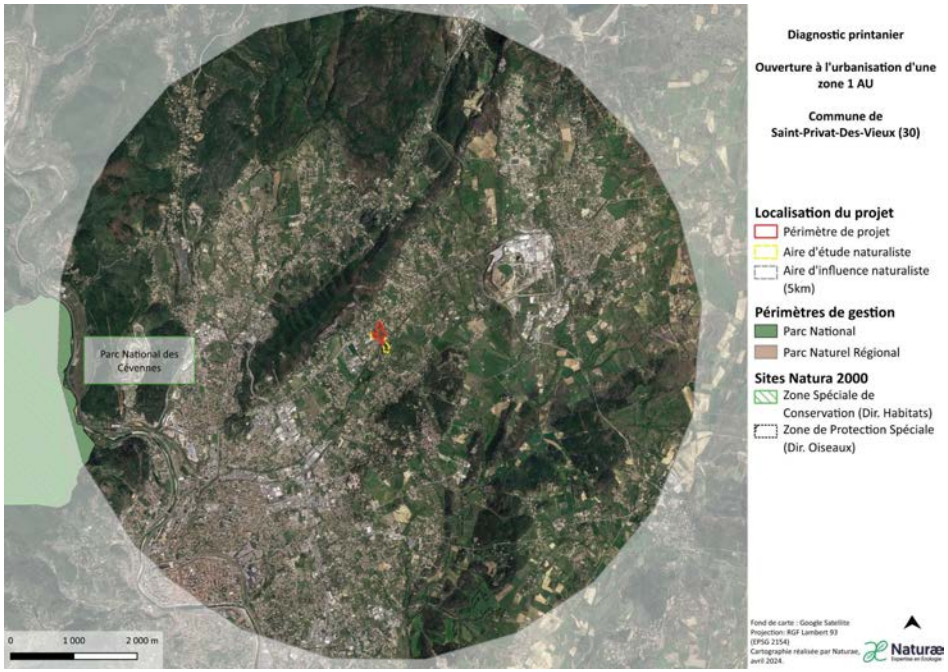

PNA	Caractéristiques	Distance au périmètre de projet
Périmètres de Plans Nationaux d'Actions		
Lézard ocellé	Le lézard ocellé est un reptile diurne menacé à l'échelle nationale et européenne. Son aire de répartition en France inclue le pourtour méditerranéen, les causses lotois et le littoral atlantique. Il fréquente en général les milieux secs, dégagés et bien ensoleillés tels que les pelouses sèches et milieux ouverts broussailleux, les oliveraies et amanderaies ainsi que les dunes littorales. On le trouve rarement à plus de 50 m de son nid. Les principales causes de son déclin sont la déprise rurale, la fermeture et la fragmentation de son habitat.	500 m au Nord
Odonates	Les Odonates ou libellules sont strictement liées à l'eau pour leur reproduction et leur stade larvaire. Les exigences écologiques de la plupart d'entre elles étant fines et spécifiques, le type de milieu aquatique présent s'avère déterminant pour la présence ou non d'une espèce. Les milieux concernés pour les 33 espèces faisant l'objet du Plan Nation d'Actions peuvent être regroupées en 4 grandes entités : les cours d'eau, les eaux calmes courantes ou stagnantes, les eaux stagnantes et les zones humides.	500 m au Nord
Chiroptères	Les 34 espèces de chauve-souris présentes en France métropolitaine sont toutes protégées et concernées par le PNA Chiroptères. Les modifications des milieux et notamment la disparition ou la modification des gîtes du fait des activités humaines (rénovation des constructions, abattage des arbres à cavités ou fermeture de cavités souterraines…), le dérangement des colonies de reproduction ou d'hibernation sont à l'origine d'une dégradation de l'état de conservation de ces espèces. D'autres menaces concernent la transformation de leur domaine vital par la densification du réseau de transport, l'abandon du pâturage extensif, la destruction des haies ou des zones humides, l'homogénéisation des boisements ou encore de développement de parcs éoliens. Le PNA 2016-2025 se fixe pour objectif d'« Améliorer l'état de conservation des espèces prioritaires de Chiroptères en France métropolitaine », ainsi que 3 objectifs spécifiques : améliorer la connaissance et assurer le suivi en vue de la conservation des espèces ; prendre en compte les Chiroptères dans les aménagements et politiques publiques ; soutenir le réseau et informer.	Inclut le périmètre de projet
Vautour percnoptère	Le Vautour percnoptère est la seconde espèce de vautour la plus menacée de France. La population européenne a chuté de plus de 50% sur une période de référence de 40 ans ; en France, où moins d'une centaine de couples sont présents, les populations sont séparées en deux noyaux : une dans les Pyrénées et une seconde, plus relictuelle, de l'Hérault aux Alpes-de-Haute-Provence. L'espèce est menacée par l'appauvrissement et la destruction de ses habitats de prédilection provoquée par l'abandon des activités pastorales, qui entraîne en outre une moindre disponibilité de carcasses d'animaux domestiques, l'utilisation récurrente de produits toxiques, ainsi que la destruction directe des oiseaux.	Inclut le périmètre de projet
Loutre d'Europe	**La Loutre d'Europe** autrefois présente sur l'ensemble de la France métropolitaine, a vu sa répartition se restreindre considérablement pour ne plus se limiter qu'au Massif central, à quelques grands marais du littoral Atlantique et de Centre Bretagne au début des années 1980. Depuis, protégée et ayant bénéficié de l'amélioration de la qualité de certains cours d'eau, l'espèce a inversé sa courbe d'évolution et recolonise petit à petit ses anciens bastions. Ce mouvement reste toutefois fragile et lent. Un second Plan National d'Actions a été élaboré pour la période de 2019-2028 afin de favoriser et d'accompagner le retour de la Loutre sur son aire de répartition originelle.	4,7 km à l'Ouest

PNA Lézard ocellé

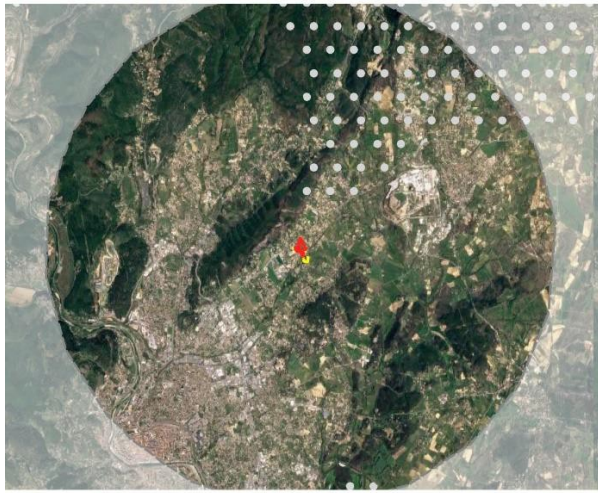

PNA Odonates

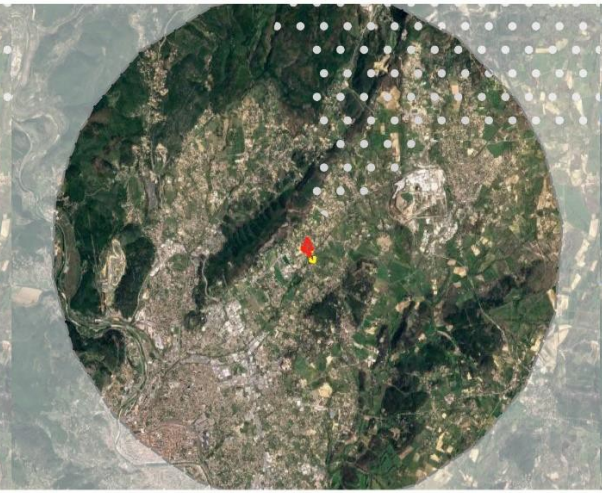

PNA Loutre d'Europe

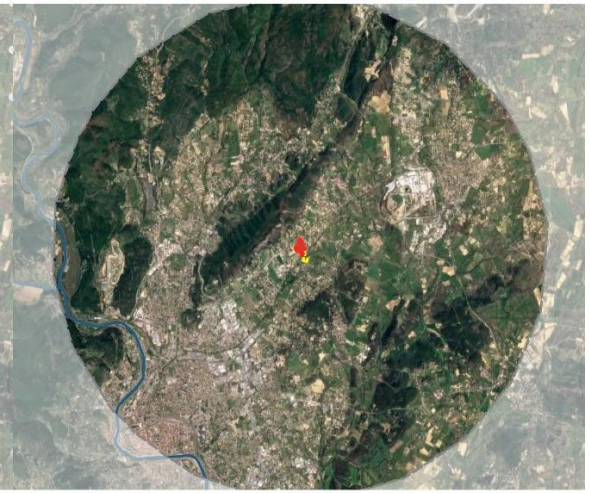

PNA CHiroptères

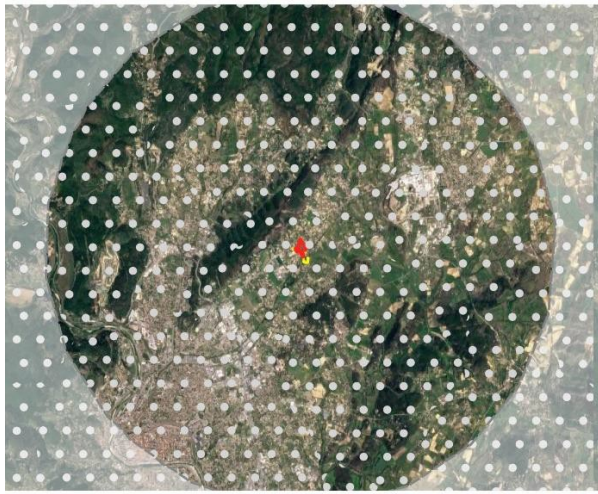

PNA Vautour Percnoptère

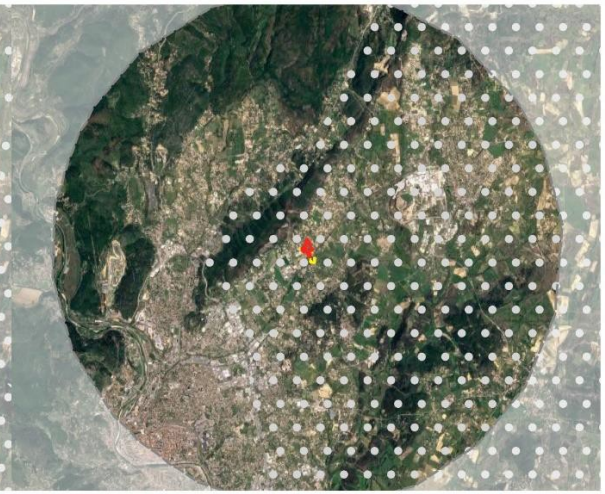

0 1 2 km

Diagnostic printanier

Ouverture à l'urbanisation d'une zone 1 AU

Commune de Saint-Privat-Des-Vieux (30)

Localisation du projet

- Périmètre de projet
- Aire d'étude naturaliste
- Aire d'influence naturaliste (5km)

Plans Nationaux d'Actions

- PNA Loutre d'Europe
- Autres PNA

Fond de carte : Google Satellite
Projection: RGF Lambert 93
(EPSG 2154)
Cartographie réalisée par Naturae, avril 2024.

Naturæ
Expertise en Écologie

Trame verte et bleue, connectivité écologique

Le Schéma régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Languedoc Roussillon, adopté le 20 Novembre 2015 identifie plusieurs éléments de la trame verte et bleue sur l'aire d'étude naturaliste :

- **Au titre de la trame verte :**
  - Des espaces de biodiversité en lien avec la ripisylve du Gardon et le Parc National des Cévennes, à l'extrémité Ouest de l'aire d'influence naturaliste.
  - Des réservoirs de milieux semi-ouverts, en lien avec l'arrêté de protection de biotope de la Vallée de l'Avène située en dehors de l'aire d'étude naturaliste, au Nord.

- **Au titre de la trame bleue**
  - De nombreux corridors aquatiques : l'Avène, l'Arias, le ruisseau Grabieux, le ruisseau de Grave Longue, le Gardon et le ruisseau de Bruèges qui borde le secteur de projet à l'Ouest.

  Aucun réservoir n'est identifié comme réservoir de biodiversité de la trame bleue au sein de l'aire d'influence naturaliste.

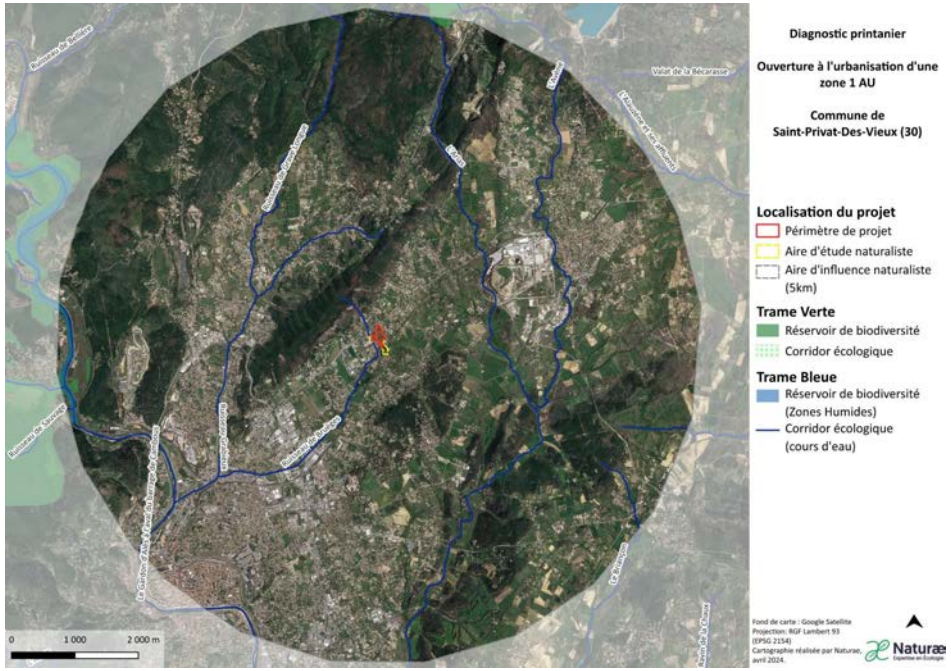

3/ Enjeux environnementaux du secteur de projet

Habitats naturels et flore

11 habitats naturels sont recensés sur l'aire d'étude naturaliste, dont **4 présentent un enjeu de conservation faible à modéré :**

- Prairie de fauche de basse et moyenne altitude, habitat le plus représenté avec 2,2 ha du secteur de projet. Cette vaste prairie de fauche centrale présente une belle diversité floristique ; son intérêt réside en son point bas, sur une portion humide qui abritent une belle population d'Orchidées.

- Prairie mésique, présente au cœur du boisement de frênes au Sud du secteur de projet sur 0,16 ha seulement.

- Forêts riveraines méditerranéennes, habitat incluant le boisement de frênes de 0,61 ha en limite Sud de l'aire d'étude, à proximité de la voie ferrée et donc hors secteur de projet,

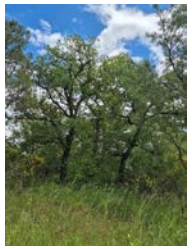

- Forêt de Chênes méditerranéennes, habitat correspondant au bosquet de Chênes qui occupe à peine 0,13 ha, en dehors du secteur de projet ; son intérêt réside dans la strate herbacée, rappelant les pelouses à Aphyllantes méditerranéennes.

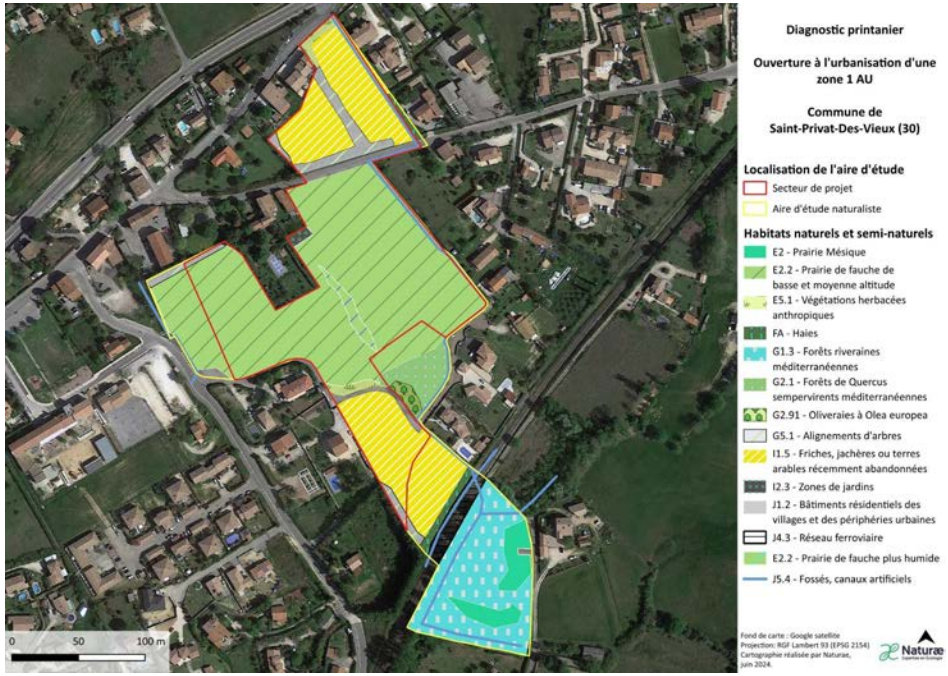

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été identifiée sur l'aire d'étude lors de la prospection menée au printemps 2024.
Un secteur plus humide au sein de la grande prairie de fauche (en point bas de la parcelle) accueille notamment des orchidées, mais non protégées.

Faune

> Avifaune

Un niveau d'enjeu global modéré :

- Un secteur globalement assez peu favorable à la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux (faible présence d'habitats boisés, proximité de l'urbanisation).
- Les seuls habitats d'espèce à enjeu modéré sur le secteur de projet sont localisés au niveau des alignements d'arbres, propices à la nidification de la Fauvette mélanocéphale (enjeu local faible à modéré) et de la Huppe fasciée (enjeu local modéré) ainsi qu'à une avifaune potentielle d'enjeu local modéré.
  Hors secteur de projet, le boisement de frênes et le bosquet de chênes sénescents sont potentiellement favorables à une avifaune d'enjeu modéré : nidification avérée du Petit-duc scops et de la Huppe fasciée ; nidification potentielle du Pic épeichette., espèce d'enjeu modéré.
  Les prairies ne présentent qu'un enjeu faible pour l'avifaune ; elles restent toutefois intéressantes pour l'alimentation d'espèce à enjeu régional modéré comme le Circaète Jean-le-Blanc ou l'Hirondelle rustique.

> Reptiles

Un niveau global d'enjeu modéré

- De fortes potentialités d'accueil de reptiles sur l'aire d'étude, du fait de la qualité des habitats présents (friches bordées de murets, de haies, de fossés en eau ou non).
- Une espèce d'enjeu local modéré avérée sur l'aire d'étude et très fortement probable sur le secteur de projet : la Couleuvre vipérine.
- Plusieurs espèces d'enjeu modéré fortement probables : la Couleuvre de Montpellier, la Couleuvre à échelons, le Lézard catalan.

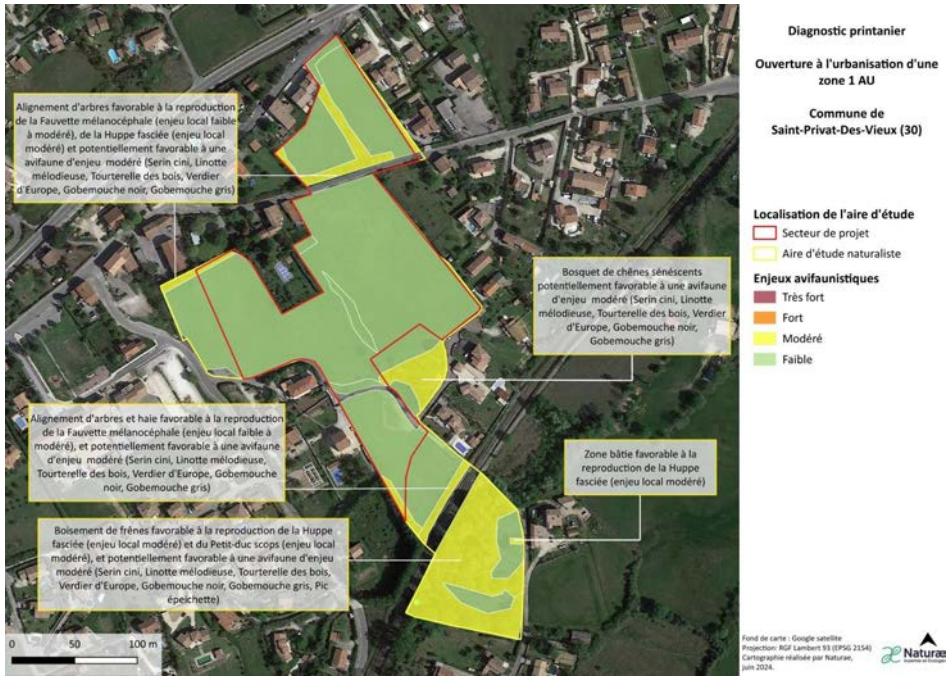

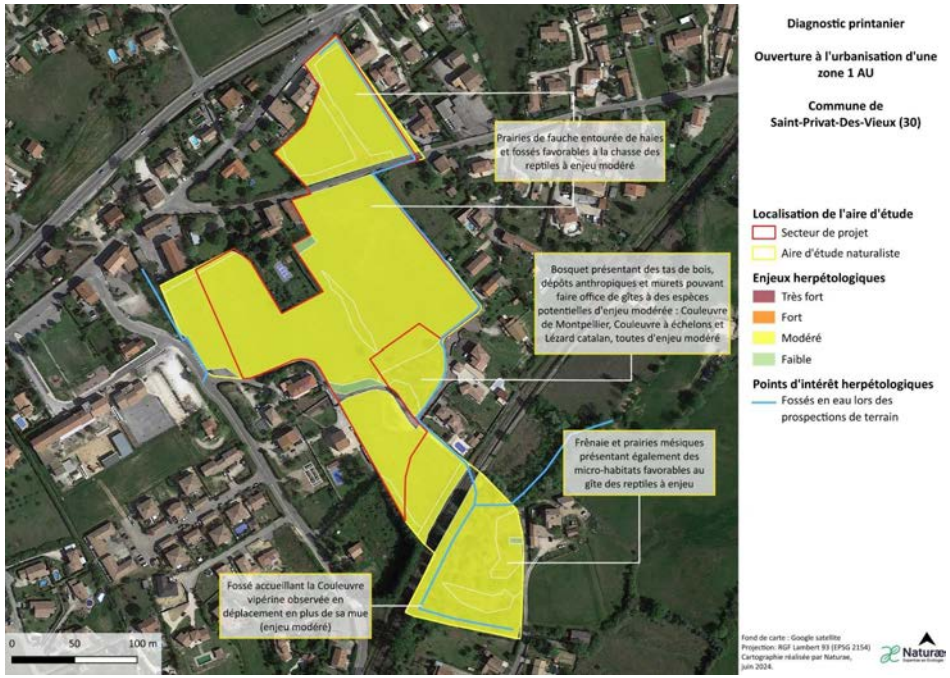

> Amphibiens

Un niveau global d'enjeu faible, limité aux milieux d'hivernage présents : frênaie au Sud sur l'aire d'étude naturaliste et bosquet au centre du site.

> Mammifères hors Chiroptères

Un niveau global d'enjeu faible :

- Absence d'habitat permettant d'accueillir des mammifères à enjeu notable.
- 2 espèces protégées à enjeu faible potentielles, hors secteur de projet : le Hérisson d'Europe dans les haies et les fossés encadrant le secteur de projet et l'Ecureuil roux dans le boisement de frênes au Sud (hors secteur de projet).

> Chiroptères

Un niveau global d'enjeu faible à modéré

- Des enjeux faibles au niveau du secteur de projet en l'absence de gîtes ; le secteur de projet est jugé favorable uniquement pour la chasse des chauve-souris.
- Des enjeux modérés sur l'aire naturaliste avec la présence de gîtes potentiels (bosquet de chênes, boisement de frêne, bâti).
- 2 espèces à enjeu régional faible mentionnées par la bibliographie sur la commune : la Pipistrelle commune qui pourrait établir un site de reproduction dans le bâtiment au Sud et le Murin de Daubenton qui pourrait utiliser les cavités arboricoles du boisement de frênes, également hors secteur de projet. D'autres espèces à enjeux pourraient se retrouver en chasse sur l'aire d'étude naturaliste (Noctule de Leisler, Sérotine commune, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe…) voire se reproduire au sein du boisement de frênes.

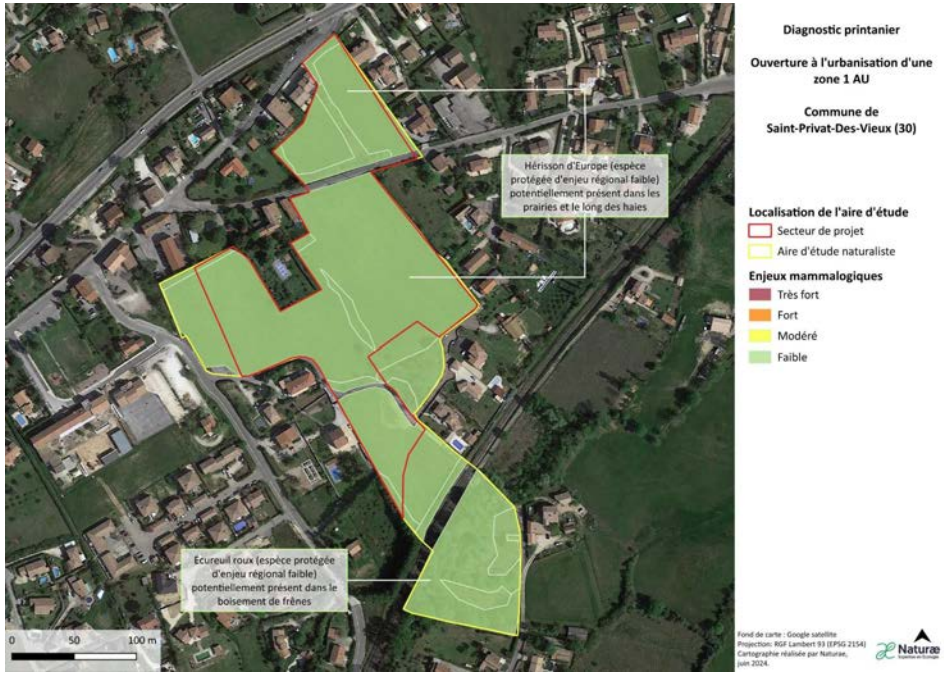

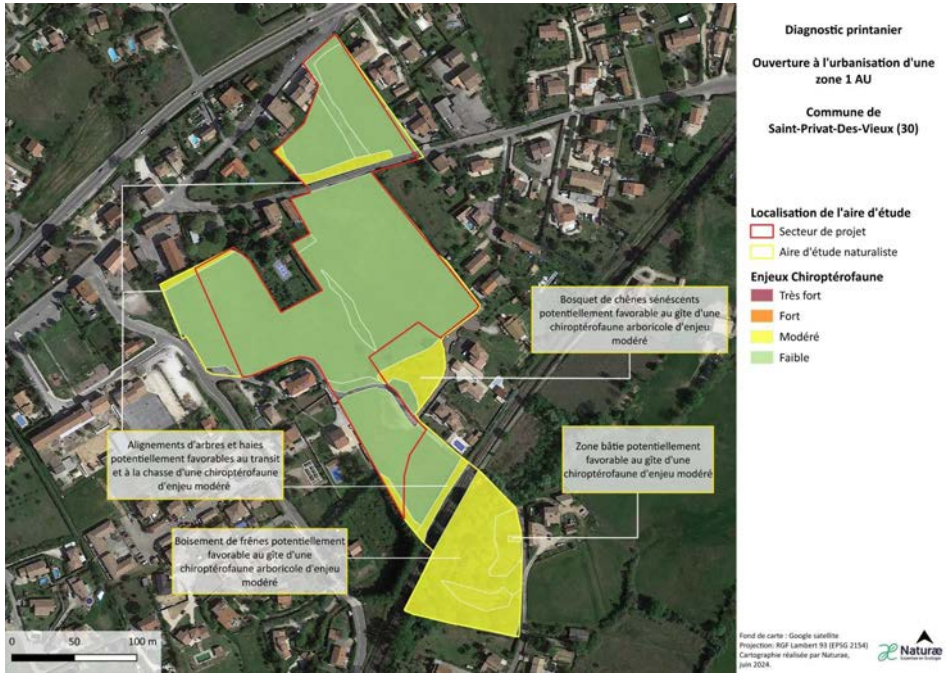

> Insectes

Un niveau global d'enjeu modéré

- Pas d'enjeu significatif pour l'entomofaune sur le secteur de projet. Les prairies de fauche composant le secteur de projet, entretenues (coupe rase) et enclavées au sein de la zone urbaine, n'impliquent pas une entomofaune à enjeu particulier ; seules des espèces communes, typiques des milieux ouverts ont été observées lors des prospections menées au printemps.

- Des enjeux modérés sur deux des habitats de l'aire naturaliste : présence avérée de la Diane au niveau de la zone de prairies mésiques adjacente à la frênaie au Sud de la voie ferrée ; présence fortement probable du Grand Capricorne et du Lucane cerf-volant dans le bosquet de Chênes, au Sud-Est du site.

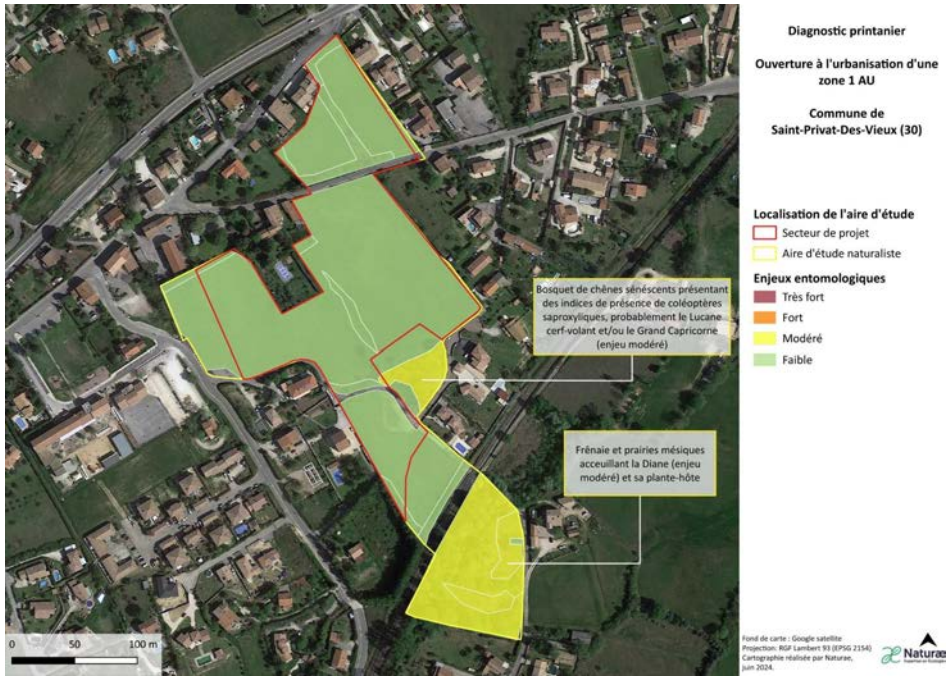

Continuités écologiques

Un niveau global d'enjeu modéré

- Des alignements d'arbres, des îlots arborés, des fossés qui jouent le rôle de corridors de déplacement favorables à certaines espèces à l'échelle locale, entre les entités de milieux ouverts et de milieux boisés.

- Présence d'un réseau de noues, canaux et du ruisseau de Bruèges sur toute la périphérie de la zone de projet qui contribuent à maintenir un lien entre les différents milieux et notamment aquatiques

- Deux obstacles aux continuités écologiques identifiés au sein de l'aire d'étude naturaliste, sans toutefois créer une rupture franche entre les espaces : la vieille route de Salindres et la voie ferrée.

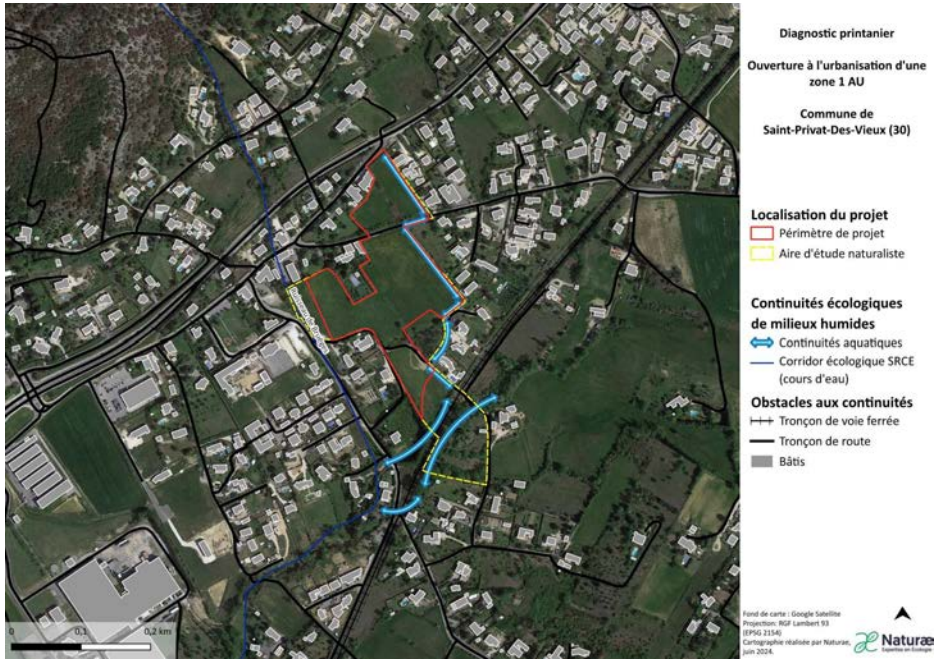

Synthèse des enjeux écologiques

- Des enjeux modérés pour les reptiles, l'avifaune, l'entomofaune, les continuités écologiques.
- Des enjeux faibles à modérés pour les chiroptères et les habitats naturels.
- Des enjeux faibles pour les mammifères (hors chiroptères) et pour la flore.

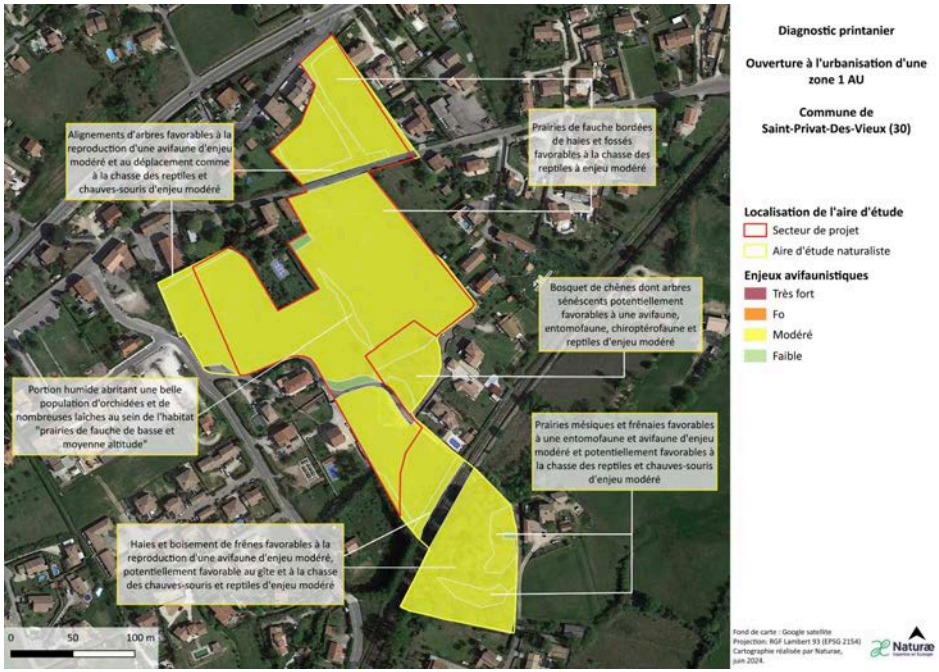

4/ Risques et nuisances

Risque inondation par débordement

Le secteur de projet est situé hors des zones d'aléa inondation délimitées par le Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé le 09/11/2010.

Une zone non urbanisée d'aléa résiduel ou non déterminé borde le secteur de projet en limite Sud et Ouest, mais sans l'impacter.

Risque inondation par ruissellement

La zone 1AU de Mazac est classée en zone inondable par ruissellement par l'étude EXZECO. Son ouverture à l'urbanisation est en conséquence conditionnée à la réalisation d'une étude hydraulique démontrant la possibilité de mettre hors d'eau les terrains projetés pour une pluie de référence centennale ou historique si celle-ci lui est supérieure, puis à la réalisation des aménagements nécessaires dans le respect du Code Civil et du Code de l'environnement (dépôt d'un dossier Loi sur l'Eau).
Une étude de qualification du risque ruissellement est en cours de finalisation ; elle permettra de qualifier le niveau d'aléa (en fonction de la vitesse et de la hauteur des écoulements) et de définir les modalités d'exondement et d'aménagement de la zone. à réaliser pour qualifier le risque et définir les mesures d'exondement, préalablement à l'urbanisation de la zone.

PPRI Saint Privat des Vieux

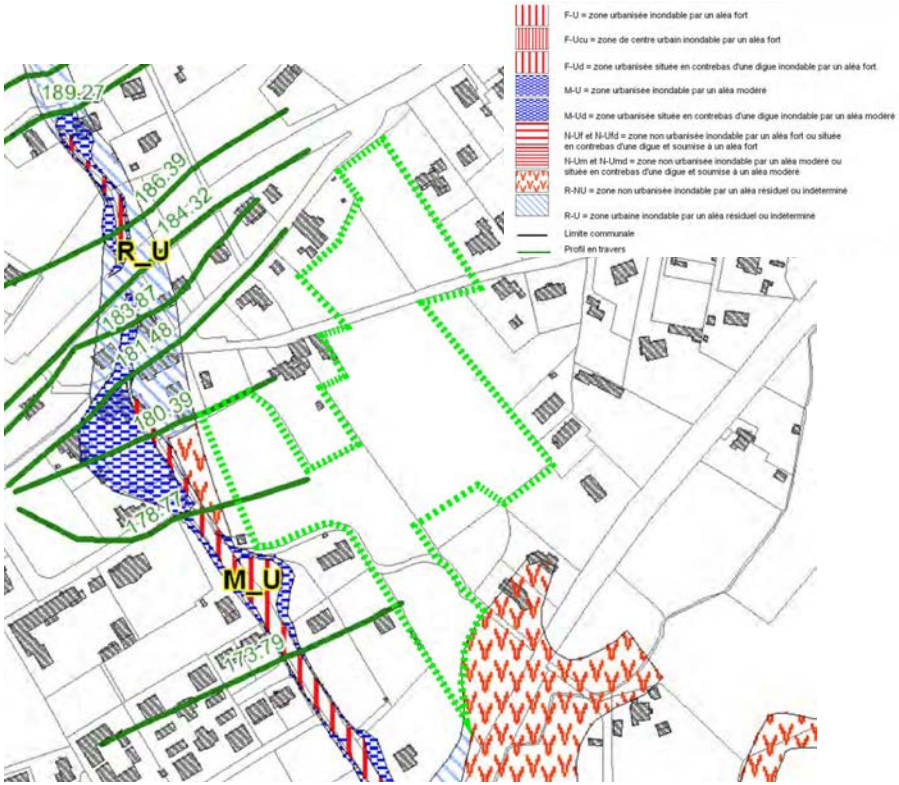

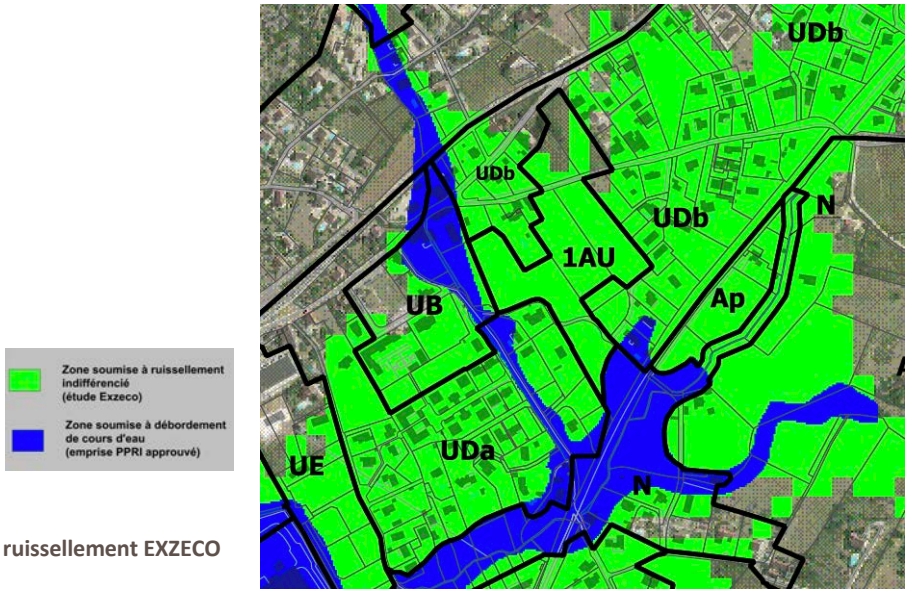

Superposition du PPRI et du zonage ruissellement EXZECO

Risque feu de forêt
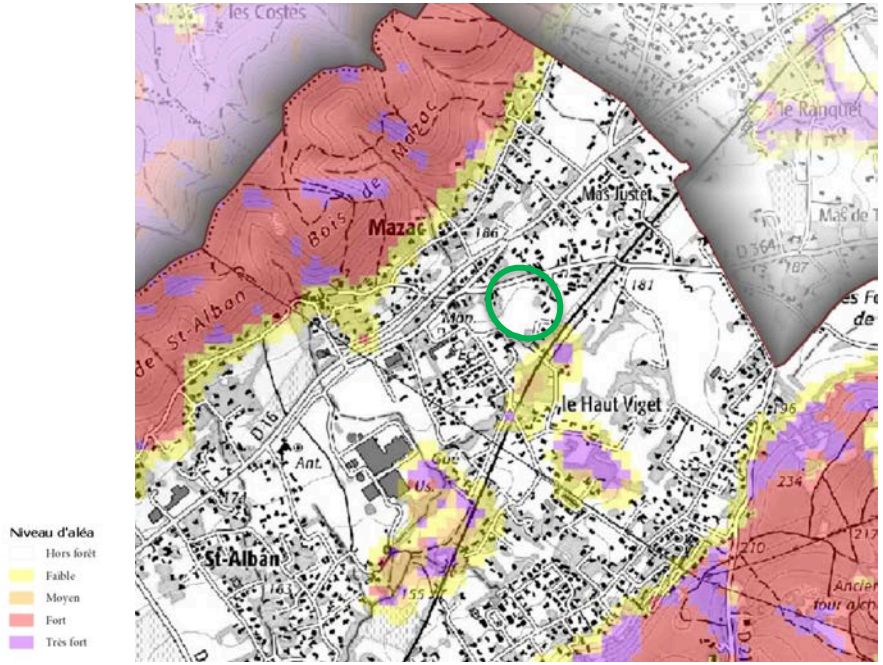
Le secteur de projet est situé hors zone aléa feu de forêt tel que délimité par le Porter A Connaissance de l'Etat d'Octobre 2021.